



Rapport de la commission de Gestion

Exercice 2018

Gimel, le 12 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Thierry Moix, président
Déborah Bignens
Sandra Delafontaine
Jean-Marie Renaud
Doris Christen, rapporteur
Amandine Coullard-Descos (suppléante)
Sophie Debonneville (suppléante)

s'est réunie à 16 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2018, dont une rencontre avec la Municipalité et une deuxième avec la Municipalité et la Boursière communale. De même, elle a visité le site du Groupement forestier de la Saubrette le 11 juin 2019 accompagné de la Municipalité et de la boursière.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2018.

Introduction

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière.

La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages. Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

De plus, le fonctionnement du Groupement forestier, les bâtiments et l'aide aux sociétés locales ont été étudiés.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2018, à savoir :

N° 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude »

Un montant de CHF 6'402.- a été dépensé en 2018 pour un montant cumulé de CHF 428'165.-. Il a été budgétisé à CHF 805'000.-. Il reste un solde disponible de CHF 376'835.-.

N° 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz »

Le montant dépensé au 31.12.2017 se monte à CHF 307'033.-, pour un crédit de CHF 307'600.-. Le solde au 31.12.2017 est de CHF 309'332.-, soit un dépassement de CHF 1'732.-. Ce préavis est bouclé.

N° 04-2017 « Construction d'un bâtiment scolaire »

Un montant de CHF 5'200'000.- a été alloué. Les dépenses au 31.12.18 s'élèvent à CHF 5'185'735.-. Il reste un montant de CHF 14'265.-. Le préavis est en cours de bouclage sur 2019, le crédit accordé a été respecté.

N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand 'Rue »

Un montant de CHF 2'500'000.- a été alloué, subventions cantonales non déduites. Le montant cumulé au 31.12.2018 se monte à CHF 41'040.-. Ce préavis est en cours, aucune dépense n'a été constatée en 2018.

N° 01-2018 « Autorisation de travaux – aménagement du chalet du Mont Bally »

Ce préavis a été retiré.

N° 02-2018 « Vestiaires abris PC – projet d'assainissement »

Un montant de CHF 246'000.- a été alloué.

Les travaux ayant débuté, nous constatons une dépense de CHF 215'047.- et une recette de CHF 65'407.-. Ce préavis est bouclé. Il subsiste toutefois un montant de CHF 6'622.- qui doit être libéré du fond de réserve par le canton. La bourse se charge du suivi de cette libération.

N° 03-2016 « Réseau du gaz, route de Longirod »

Le montant total des dépenses cumulées s'élève au 31.12.2017 à CHF 121'014.-, pour un budget de CHF 155'000.-. Ce préavis est bouclé.

N° 03-2018 « Remplacement du système de chauffage (1^{ère} étape chaudière à gaz) »

Un montant de CHF 296'900.- a été alloué. Le montant dépensé au 31.12.18 s'élève à CHF 220'076.-. Il reste un montant de CHF 76'824.-. La construction s'est achevée en 2018 et les dernières factures ont été reçues en 2019.

Résultat de l'exercice

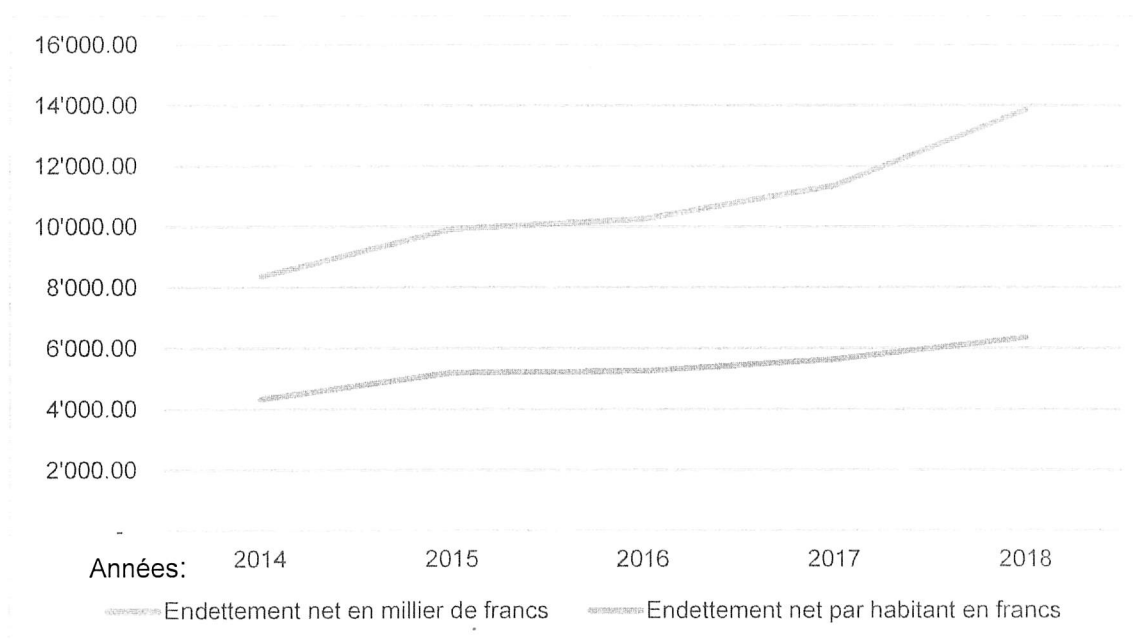
L'exercice comptable 2018 boucle sur un bénéfice de CHF 233'008.-, en regard du budget qui prévoyait une perte de CHF 254'153.-.

La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et rembourser les dettes. Celle-ci est en augmentation et s'élève à CHF 1'261'824.- alors qu'elle se situait à CHF 885'708.- l'an dernier. Le budget 2018 prévoyait une marge d'autofinancement en ligne avec celle de 2017, soit un montant de CHF 767'019.-.

L'endettement net* de la commune s'élève à CHF 13'864'509.-, ce qui représente CHF 6'342.-/hab. (base 31.12.2018 : 2'186 habitants). En 2017, l'endettement net s'élevait à CHF 11'355'319.- représentant CHF 5'632.- /hab. d'où un accroissement en 2018 de CHF 2'509'190.- correspondant à 22%.

L'endettement net et l'endettement net par habitant sont en constante augmentation. Nous présentons ci-dessous, l'évolution de ces derniers depuis 2014.

- Contrairement à la Municipalité, notre calcul de la dette ne prend en considération que les engagements financiers et les dettes bancaires, ainsi que les disponibilités. Ce calcul exclut le compte 9123 « Terrains et Bâtiments du patrimoine financier. »



L'endettement est certes en augmentation, il reste toutefois en-dessous du plafond d'endettement de CHF 21'000'000.- voté en début de législature. L'endettement total actuel est en partie expliqué par la politique d'amortissement des années précédentes. En effet, aucun amortissement financier n'avait été effectué sur certains investissements.

Actuellement tous les investissements sont financièrement amortis selon leur durée de vie, mais au maximum 30 ans.

Enfin, il est important de souligner que les emprunts augmentent mais que les intérêts diminuent.

Les ratios suivants ont été calculés :

Endettement total ./ Actifs disponibles	= 13'864'509.-
Endettement net	

Endettement net par habitant	= 6'342.-
Endettement total par habitant	= 2'980.-

Revenus de fonctionnement épurés ./ Charges de fonctionnement épurées	= 1'261'824.-
Marge d'autofinancement	

Dépenses (sauf 58-59) ./ Recettes (sauf 68-69)	= 4'044'328.-
Investissements nets	

Marge d'autofinancement	= Capacité de financement de	
Endettement net	l'endettement =	9.1%

Marge d'autofinancement	= Quotité d'autofinancement =	11.43%
Revenus de fonctionnement épurés		

Marge d'autofinancement	= Degré d'autofinancement =	31.20%
Investissements nets		

Intérêts passifs	= Quotité de la charge des intérêts =	1.24%
Revenus de fonctionnement épurés		

Intérêts passifs + amortissements	= Quotité de la charge financière =	9.19%
Revenus de fonctionnement épurés		

Endettement total	= Quotité de dette brute =	171.19%
Revenus de fonctionnement épurés		

Il en résulte des pourcentages et des montants globalement maîtrisés par la municipalité. Nous recommandons la vigilance quant à l'évolution des ratios ces prochaines années, notamment ceux liés à l'endettement.

Administration générale

Centre des Jeunes

La participation de l'ASSAGIE au Centre de jeunes a augmenté de CHF 40'000.- à CHF 100'300.-

Suite à la loi obligeant les communes à proposer un accueil de jour continu jusqu'à 18 heures, les périodes de midi et de fin d'après-midi sont désormais prises en charge par l'ASSAGIE. Les charges des trois centres de jeunes ont été mieux réparties entre les communes.

Finances

Ce dicastère présente une augmentation de revenus, par rapport au budget, de CHF 326'745.-. Outre un retour de la péréquation 2017, une augmentation est constatée sur les droits de mutation (CHF 196'124.-), les impôts sur la succession et la donation (CHF 74'279.-) ainsi que la part à l'impôt sur les gains immobiliers (CHF 44'064.-).

Domaines et bâtiments

Forêts

Nous avons constaté une hausse de la vente de bois de CHF 70'000.- justifiée par le principe de l'offre et de la demande. Des bois coupés fin 2017 n'ont été vendus qu'en 2018 à cause de l'arrivée précipitée de la neige en décembre 2017. Le bois de feu est principalement vendu au Groupement forestier, mais aussi aux privés.

Le déficit forêt est atténué dans le cadre des dépenses thématiques lors du calcul de la péréquation directe.

Cantine

Les comptes 2018 indiquent un supplément de CHF 20'700.- par rapport au budget alloué au projet de rénovation ; travaux qui devaient initialement s'échelonner sur 4 ans. La première année, il était prévu de rénover uniquement la moitié de la cantine. Toutefois, pour des raisons de rationalité, la Municipalité a décidé d'effectuer l'entier des travaux des murs sur une année. Il restera à faire l'insonorisation du plafond.

Un manque à gagner, par rapport au budget, a été constaté dans les revenus de location de la cantine. Ceci est dû au fait que l'armée a recentré ses activités sur la place d'arme de Bière. Toutefois, en cas de besoin, Gimel resterait dans le cercle des préférences de l'armée. Une discussion est en cours à la Municipalité pour valoriser au mieux ce bâtiment.

Marais I et II

Il subsiste un emprunt bancaire pour le Marais I de CHF 3'645'000.- et pour le Marais II de CHF 1'203'750.- datant respectivement de 1989 et de 1990. Aucun amortissement financier n'a été prévu au départ. L'amortissement a débuté en 2005. Cette dette pèse sur les finances de la commune.

Marais III

La Municipalité a mandaté l'entreprise CTA pour effectuer les travaux de conciergerie du Marais III, les employés communaux ne pouvant assumer cette tâche supplémentaire. Le collège est nettoyé quotidiennement selon les règles d'hygiène dictées par la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire).

Un bon rapport de confiance a été établi entre les différentes parties. Divers travaux annuels sont prévus, tels que le nettoyage des vitres. La sous-traitance a évité d'engager un concierge supplémentaire.

Téléphonie

Les frais de téléphonie sont conformes au budget, cependant la Commission de gestion estime ceux-ci relativement élevés et soutient la démarche de la Municipalité dans sa recherche d'optimisation.

Travaux

Route

Entretien des chemins ruraux : par rapport à 2017, les charges sont inférieures de CHF 40'000.-. Certains travaux ont été reportés par souci d'économie.

Cimetière

Nous avons constaté un écart de CHF 16'764.- par rapport au budget pour l'entretien du cimetière. Les travaux de réfection des piliers prévus en 2017 ont été reportés en 2018. Tous les travaux ont été effectués à ce moment-là.

Ordures ménagères

Le poste ordures termine l'année avec une attribution à réserve de CHF 27'000.- .

Le montant de la taxe est maintenu et pourrait être diminué si la tendance positive se confirme sur plusieurs exercices.

Nous relevons la mise à disposition d'un collecteur pour la valorisation des flaconnages en plastique. Ces derniers sont collectés par l'entreprise Henny SA, puis valorisés au travers d'une filière en Suisse. Cette entreprise les transforme en granulés. Ces petites billes sont ensuite acheminées vers des usines de recyclage pour servir à la fabrication de nouveaux emballages plastiques.

Instruction publique et cultes

Ce poste est conforme au budget et ne demande pas de commentaire particulier. Le coût brut moyen par élève se monte à CHF 4'624.-, alors qu'il était de CHF 4'806.- en 2017.

Dossier sécurité

Faits marquants de l'année 2018 : gestion du dossier sécurité, qu'est-ce ?

Le dossier sécurité consiste à l'étude, la mise à jour ainsi qu'à l'exécution de tous travaux liés à la sécurité de l'ensemble du village. Cela passe, à titre d'exemple, par la mise à jour de la signalisation des rues, du renforcement de la sécurité des passages piétons ou même du balisage des routes. Beaucoup de temps a été consacré en 2018 pour ces travaux, notamment suite à la sécurisation des alentours du collège. De plus, chaque année, certaines rues font l'objet d'une adaptation de la signalisation.

Sécurité sociale

Nous constatons une augmentation des charges pour un montant de CHF 314'078.- par rapport au budget. Cette différence s'explique, d'une part par l'augmentation des contributions sociales (PC familles, subsides LAMAL, prestations complémentaires, aide sociale) et d'autre part par l'écart de calcul entre les acomptes et le décompte final de la facture sociale.

Services industriels

Nous avons constaté qu'il y avait moins d'achat de gaz (CHF 72'980.-) et plus de vente que prévu au budget (CHF 46'760.-).

Cette différence s'explique par le fait que les relevés des compteurs de Valgaz ne sont pas effectués en même temps que tous les relevés des compteurs privés. De ce fait, des disparités de volumes de gaz sont existantes au 31.12.2018.

Etude de la Cogest durant l'année

Soutien aux sociétés locales

Nous avons débuté cette étude et poursuivrons notre travail en 2019.

Groupement Forestier

Dans le cadre de notre étude sur le Groupement forestier, la Commission de gestion s'est rendue à St-George dans leurs locaux en date du 11 juin. Nous remercions le Président M. Frédéric Rohrbach ainsi que M. François Martignier pour leur chaleureux accueil et ce dernier pour la qualité de sa présentation.

C'est en 2016 que la commune de Gimel a rejoint le Groupement forestier de la Saubrette, corporation de droit public selon la loi forestière. Ce groupement comprend un comité de direction de 7 membres et d'une commission de gestion. L'équipe du Groupement est composée de 3 gardes forestiers, de 2 bûcherons, de 2 apprentis et d'une secrétaire-comptable. Les 3 communes les plus importantes ont leur place au Comité de Direction, Gimel peut prétendre à deux.

La contribution de Gimel aux frais de fonctionnement du groupement se calcule selon une clé de répartition liée à la surface de sa forêt.

Les travaux de coupe et d'entretien sont définis par un plan de gestion de 20 ans, édicté par le Canton de Vaud. Les éléments écologiques, climatiques, esthétiques, ainsi que la faune sont aussi pris en compte dans la gestion des forêts.

Nos forêts sont composées principalement d'épicéa, de foyard et de sapin blanc.

Le groupement valorise le bois de deux manières différentes :

- Le bois de sciage (résineux et feuillu), représentant env. 70%, est vendu à la Forestière. Cette coopérative a été créée par des propriétaires forestiers afin de faciliter la commercialisation et la négociation des prix.
- Le solde est du bois énergie (feuillu). Le groupement achète les bois aux communes et les revend aux particuliers, que ce soit pour du chauffage à distance ou du bois de feu.

Le sapin blanc et l'épicéa sont sujets aux bostryches. Les arbres atteints sont rapidement coupés et évacués pour éviter la contamination. Après une année sèche, le garde forestier doit être particulièrement vigilant aux maladies.

Sensibles aux effets du réchauffement climatique, il veille à planter des essences plus adaptées.

Dans certaines forêts, des chemins accessibles et sécurisés pour les promeneurs sont aménagés, ainsi que des aires de pique-nique. De plus, chaque garde forestier est responsable d'une classe d'école et reçoit les élèves plusieurs fois par année pour les sensibiliser.

La municipalité est enchantée de son adhésion au groupement. L'un des principaux avantages est d'avoir désormais trois gardes forestiers, favorisant les échanges et offrant des remplacements facilités en cas d'absence. Elle a toujours défendu l'exploitation de ses forêts, cela donne du travail à des entreprises régionales et le maintien d'un savoir-faire mais également la préservation de la faune et de la flore.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur précieuse collaboration et l'excellent travail accompli au cours de l'année 2018.

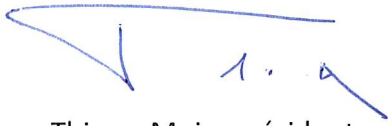
Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

Conclusion

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 ;
2. d'adopter les comptes tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la boursière ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité ;
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :



Thierry Moix, président



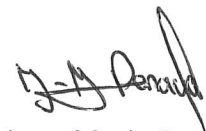
Doris Christen, rapporteur



Déborah Bignens



Sandra Delafontaine



Jean-Marie Renaud



Amandine Coullard-Descos



Sophie Debonneville